

*Royaume du Maroc*



*Ministère de l'Éducation Nationale*

**Accompagnement des services déconcentrés dans  
l'élaboration d'un projet territorial de l'éducation non  
formelle  
Ecole de la deuxième chance**

**Projet d'accompagnement des chefs de services ENF  
Pour l'élaboration d'u projet territorial**

**DIRECTION DE L'EDUCATION NON FORMELLE**

Réalisé par



# Note Méthodologique

## I- Contexte :

## II- Les objectifs de la DENF

## III- Les résultats attendus de la mission d'accompagnement

## IV- Le projet territorial

## V- Méthodologie d'intervention au niveau local et régional

### 1- L'approche méthodologique

### 2- Les préalables

- Déterminer la mission du programme de l'éducation non formelle
- Identifier les acteurs locaux partenaires
- Identifier les opérateurs potentiels

### 3- Les étapes de l'élaboration du projet territorial

- Identifier la population cible
  - o Exploitation des recensements des enfants non scolarisés et déscolarisés
  - o Exploitation des cartes de la précarité établie dans le cadre du programme de l'INDH
  - o Les données des secteurs de l'artisanat et de l'agriculture sur les enfants employés dans les deux secteurs
  - o Les données des ministères de la jeunesse et sports et ministère de la justice sur les enfants qui sont face à la loi
  - o Autre recensements établis les ONG spécialisés sur les enfants migrants de retour et des enfants de la rue.
- Approcher les besoins des différentes populations ciblées
- Etablir la carte des besoins en matière d'éducation non formelle
- Définir les objectifs : les offres, en termes d'éducation et d'intégration
- Organisation des systèmes de passerelles

### 4- La contractualisation avec les opérateurs de l'éducation non formelle / passer de la formule du soutien au contrat centré sur le résultat

- Les formules de financement à mettre en place
- La formulation des appels d'offres
- Les contrats (conventions de partenariats)
- Le suivi évaluation

## VI- La démarche de l'accompagnement

### 1- Approche

### 2- Le séminaire de cadrage

### 3- Les ateliers locaux

### 4- Les actions de suivi (à définir après la réalisation du séminaire de cadrage)

## **Le contexte :**

Le programme national de l'éducation non formelle a été lancé en 1997 comme réponse directe aux problèmes de non scolarisation et de décrochage scolaire. L'objectif étant de mettre en place des programmes scolaires spécifiques à ces enfants qui sont exclus du système formel. Ce qui consiste à leur donner une seconde chance pour intégrer ou réintégrer le système formel de l'éducation et la formation.

Le Maroc a développé des modèles intéressants d'éducation non formelle (ENF) pour donner aux enfants qui se trouvent hors l'école formelle, une seconde chance d'éducation. Cependant, le nombre des bénéficiaires de l'ENF reste limité à une moyenne de 35 000 enfants par année, Alors que le nombre des enfants qui quittent l'école primaire atteint les 200.000.

Quant aux taux de l'insertion et réinsertion des enfants ayant terminé les cours de l'ENF à l'école ou à un des cycles de la formation professionnelle restent en dessous des aspirations, ils dépassent rarement les 20%

L'enquête nationale sur l'analphabétisme et la non scolarisation (ENANS 2006) révèle que 15% de la population âgée de 10 ans à 14 ans est en dehors de l'école, soit 1 million d'enfants en âge de scolarité obligatoire. Ce phénomène touche 23.03% de la population rurale contre 7.21% en milieu urbain.

Les profils des enfants ciblés sont très divers. L'étude sur la typologie des enfants en situation de non scolarisation et de déscolarisation a identifié dix catégories : Enfants de la rue, Enfants au foyer, Enfants domestiques, Enfants dans l'exploitation familiale, Enfants apprentis, Enfants au travail, Enfants exploités sexuellement, Enfants de corvée et Enfants à l'école coranique.

Dans l'objectif de répondre aux besoins des différentes cibles du programmes, les enfants non scolarisés ont été répartis en 3 grandes catégories pour les quelles on a élaboré des programmes spécifique :

- Des enfants qui ne sont pas occupés à plein temps et en bas âges qui peuvent être inséré ou réinsérés dans le système scolaire, elle représente la cible du programme d'insertion scolaire
- Des enfants qui travaillent et que leur âge ne permet pas de réintégrer l'école, ils bénéficient du programme d'insertion professionnelle qui qualifie à la poursuite d'un programme de formation professionnelle pour insérer le monde du travail
- Les enfants en situation précaire, catégorie d'enfants qui ont des besoins spécifiques en matière de réhabilitation sociale et d'une prise en charge psychologique, ce qui nécessite une approche complexe dont le programme d'éducation non formelle, dit d'insertion sociale, n'est qu'une intervention parmi d'autres

Toutefois, le programme de l'éducation non formelle au niveau local reste cloisonné dans l'enceinte de la délégation de l'éducation nationale, proposant une offre centrée sur le programme d'insertion scolaire.

Dans la réalisation de leurs plans d'actions annuels, les responsables des services de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle s'appuient essentiellement sur les résultats des prospections établies

par les animateurs et dans des cas limités sur les initiatives prises par les associations de développement local, qui ciblent l'identification des différents besoins de la population, l'éducation des enfants entre autres.

Les cartes prévisionnelles du programme de l'éducation non formelle ne dépassent pas une expression en chiffres de ce que le responsable de la délégation estime être les objectifs en termes de couverture réalisables durant une année scolaire. Sur la carte, on ne précise ni les territoires, ni les zones ciblées, ni les acteurs concernés et encore moins les effectifs des enfants dans les centres.

La logique de l'intervention adoptée par la majorité des délégations est purement statistique, l'objectif majeur est de permettre l'accès aux classes ENF à un nombre maximum d'enfants déscolarisés dans la perspective de les insérer à l'école publique.

Ceci, appauvrit le rayonnement du programme qui reste exclu des dynamiques du territoire en matière de développement humain et de protection de l'enfance, bien que l'éducation non formelle requiert un intérêt particulier dans le cadre du plan national pour l'enfance.

Intégrer ces dimensions permettra au programme de construire des partenariats stratégiques avec les autres secteurs et de renforcer son plaidoyer.

### **Les objectifs de la DENF pour les trois prochaines années :**

- 1- Etendre l'offre de l'éducation non formelle
- 2- Diversifier les offres de l'éducation non formelle de manière à assurer l'adéquation avec la demande
- 3- Améliorer les taux d'intégration des enfants des programmes formels d'éducation et de la formation professionnelle.

### **Les objectifs en chiffres :**

<b>Années</b>	<b>Objectifs de couverture</b>	<b>Objectifs d'intégration</b>
2010/ 11	45 000 Bénéficiaires	28%
2011/ 12	55 000 Bénéficiaires	31%
2012/ 13	70 000 Bénéficiaires	34%

### **Les résultats attendus de la mission d'accompagnement :**

La mission consiste à assurer un accompagnement au profit des chefs de services de l'éducation non formelle de manière à ce qu'ils soient aptes à :

1. Formuler une vision stratégique pour promouvoir l'éducation non formelle dans son territoire.
2. Elaborer un plan d'intervention pluriannuel qui converge avec les programmes des autres secteurs de l'éducation, la formation et la protection de l'enfance. Ce qui permet d'étendre l'offre de la formation et l'insertion des apprenants

3. Concevoir un projet de construction de partenariat avec les autres acteurs institutionnels de son territoire.
4. Impliquer de nouvelles ONG actives dans le territoire, structurées et aptes à atteindre les objectifs du programme.
5. Redéfinir le partenariat avec les acteurs de la société civile sur la base de la contractualisation et l'obligation du résultat.

## Méthodologie d'intervention au niveau local et régional

### L'approche méthodologique

L'approche méthodologique envisagée dans le cadre de la présente mission s'appuie sur :

- L'approche Territoriale
- La Gestion Axée sur le Résultat
- La construction du partenariat durable

**L'approche territoriale :** Le programme est conçu dans le cadre d'une approche territoriale qui vise à mettre en commun les ressources des différents acteurs concernés par l'éducation et la qualification des enfants pour la mise en place d'un projet spécifique au niveau du territoire de chaque délégation.

Le projet reposera certainement sur la stratégie nationale du programme de l'éducation non formelle, mais aussi sur:

- Les objectifs du ministère de l'éducation nationale, tel qu'ils sont déclinés dans le plan d'urgence
- Le plan national pour l'enfance PANE
- L'initiative régionale du développement humain
- Les stratégies sectorielles, notamment celles de la formation professionnelle, le développement social, l'artisanat et l'agriculture

L'approche s'appuiera aussi sur les spécificités propres aux différentes cibles du programme ainsi

Qu'aux particularités du territoire de chaque délégation (province à dominance rurale, région d'activité artisanale ou agricole, zone frontalière, ville d'accueil ..... )

L'approche préconisée privilégie la **concertation** et le partenariat des intervenants locaux dans la mesure où ces derniers participeront activement à la prise de décision concernant le choix des actions, la définition des résultats, la détermination des méthodes et moyens d'intervention et la planification de la réalisation. **La participation** des acteurs à l'élaboration du projet ne peut être envisagée que dans le cadre de la prise en charge par les acteurs locaux du processus de l'élaboration, la réalisation et le suivi évaluation de leur programme territorial.

**La convergence des interventions** se fera par la mise en cohérence des stratégies et modalités d'intervention des différents acteurs institutionnels et de la société civile locale, concernés par l'éducation et la formation des enfants et leur adaptation au contexte local et aux besoins spécifiques des enfants ciblées par le projet. Ainsi il sera fondé sur :

- La vision partagée de l'avenir des enfants ciblés.
- L'articulation des projets sectoriels locaux aux politiques nationales de l'éducation et de la formation.

- L'optimisation des ressources matérielles et humaines et la rationalisation de leur gestion

**La gestion axée sur le résultat :** La réalisation des résultats d'un programme territorial qui fait converger les interventions de tous les partenaires concernés par l'éducation et la formation des enfants et jeunes vers un objectif commun nécessite aussi un changement dans la démarche entreprise par les intervenants dans la réalisation de leurs activités. Le programme sera conçu dans la perspective de la réalisation du changement ; l'intervention n'acquiert son intérêt que par sa contribution dans la réalisation du changement souhaité. Toute activité envisagée dans le cadre du projet contribuera à la réalisation d'un résultat.

Ainsi le programme sera conçu dans la cadre de la **construction du partenariat viable**, qui préconise une association active de différents intervenants qui, tout en maintenant l'autonomie de leurs programmes, ils acceptent de mettre en commun leurs efforts en vue de réaliser un objectif partagé, celui de l'intégration et ou la réinsertion des enfants non scolarisés et déscolarisé, qui implique, en vertu de leurs missions, leur responsabilité, voire leur obligation.

Ainsi le partenariat recherché consiste en une relation fondée sur une collaboration visant à atteindre des objectifs fixés d'un commun accord et comportant un partage des responsabilités pour les résultats obtenus. Les parties continueront à rendre compte séparément de leurs actions tout en étant liées par des obligations réciproques.

## Les préalables :

### A. Déterminer la mission du programme de l'éducation non formelle :

Le programme de l'éducation non formelle a pour mission d'apporter une seconde chance à tous les enfants qui pour des raisons divers n'ont pas pu suivre leur scolarité dans le système d'éducation formelle. Cette chance consiste à assurer une éducation de base équivalente à celle du primaire, après quoi l'enfant continue ou sa scolarité ou il intègre la formation professionnelle. Ceci implique que l'insertion après une année de l'ENF est conditionnée par l'âge et le niveau d'entrée de l'apprenant.

D'autre part le programme est conçu de manière à assurer la flexibilité et l'adaptation aux spécificités de chaque population ciblée, d'où la diversité des programme, des durées du cycle ENF (il peut s'étendre d'une année à trois) et les formes d'insertion.

### B. Identifier les acteurs locaux partenaires

Cette phase consiste à identifier les acteurs institutionnels et ceux de la société civile qui sont concernés par les programmes de l'éducation et de la formation des enfants et jeunes. Il n'est pas nécessaire qu'ils soient eux même opérateurs de la formation, ils peuvent gérer des institutions d'accueil, faire des études ou financer des programmes d'éducation.

La question est de savoir avec quels programmes les objectifs de l'éducation non formelle se recourent. On peut citer entre autres :

- Le programme d'urgence de l'éducation nationale dans ses aspects relatifs à la généralisation de la scolarisation et lutte contre le décrochage scolaire.
- L'Initiative Nationale du Développement Humain. Trois de quatre programmes de l'INDH se recourent avec les objectifs du L'ENF

- La stratégie du ministère de développement social et les institutions qui en relèvent, notamment, l'entraide nationale et l'ADS
- Les programmes de la formation professionnelle dispensée par les centres de l'OFPPT et la formation par apprentissage gérée par la délégation de la formation professionnelle et présente dans Les départements de l'Artisanat, de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Tourisme et de L'Entraide nationale,
  - Les programmes de lutte contre le travail des enfants. Les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat qui sont les principaux employeurs des enfants.
  - Les plans de développement communaux

### **C. Identifier les opérateurs potentiels**

Les services de l'éducation non formelle ont pu recruter un certain nombre d'associations qui sont depuis des années les partenaires des services. Ces associations, dont la grande majorité est constituée d'associations locales qui ne peuvent pas assurer la totalité des objectifs du projet territorial, d'où la nécessité de recrutement d'autres associations actives dans le territoire de la délégation. Où trouver ces associations ?

- Elles sont partenaires des autres institutions concernées par le développement humain, l'éducation et la formation des enfants.
- Elles sont aussi répertoriées par les autorités locales et les services concernés par la coordination du développement humain notamment, les DAS et l'ADS.

## **Les étapes de l'élaboration du projet territorial**

### **A. Identifier la population cible :**

L'identification de la population concernée par le programme ENF commence par l'exploitation des différents recensements réalisés au niveau du territoire, on peut citer :

- a. Le recensement des enfants non scolarisés et déscolarisés réalisée par les élèves des écoles publiques. Ces recensements encadrés par les chefs de services ENF constituent une importante base de données sur les enfants déscolarisés.
- b. Les recensements des populations en situation précaires réalisés dans le cadre de l'établissement des cartes régionale de la précarité, en préparation au programme de lutte contre la précarité. Les cartes régionales sont sensées identifiés les populations en situation précaires, dont les enfants de la rue et les enfants handicapés, pris en charge par les institutions sociales et dans la rue.
- c. Les données disponibles au niveau du secteur de l'artisanat sur les apprentis artisans et les enfants employés dans l'artisanat.
- d. Les données des ministères de la jeunesse et sports et ministère de la justice sur les enfants qui sont face à la loi, Résidant dans les 22 institutions de redressement relevant du ministère de la jeunesse et sport ou dans les centres pénitenciers



- e. Autres recensements établis les ONG spécialisés sur les enfants migrants de retour et des enfants de la rue.

La collecte des différentes données statistique permettra aux services de l'éducation non formelle de mieux apprécier les effectifs des enfants qui pourraient bénéficier des programmes de l'éducation non formelle.

## **B. Approcher les besoins des différentes populations ciblées**

Apprécier la statistique des enfants à scolariser dans le cadre de l'éducation non formelle est certainement une étape importante dans la démarche de l'élaboration du projet. Cependant, l'établissement de la carte de l'offre de l'éducation non formelle nécessite l'approche des besoins des apprenants en matière d'éducation de base et de l'insertion.

L'âge de l'enfant, la catégorie d'enfants ciblés auquel il appartient ... Sont révélateurs du besoin de l'enfant. Toutefois, il est judicieux de réaliser un sondage auprès d'un échantillon représentatif de la population ciblée, dans la perspective d'approcher les projets individuels des enfants. Cette action, qui pourrait être réalisée en collaboration avec les écoles primaires, permettra de mieux adapter l'offre aux besoins exprimés par les futurs apprenants et leurs tuteurs. Ceci impliquera l'adéquation de l'offre à la demande.

## **C. Localiser les populations cibles Etablir la carte des besoins en matière d'éducation non formelle :**

Une fois les étapes de collecte de données terminées, on peut procéder à la localisation es enfants sur le territoire de la délégation. Le douar et le quartier, sont les unités territoriales les plus appropriées. La précision des effectifs des enfants et leurs profils par unité territoriale permettront la visualisation de la demande en matière de l'éducation et de l'insertion.

Ainsi, les opérateurs seront en mesure de mieux apprécier les possibilités de groupement des apprenants et d'évaluer les besoins en ressources humaines, matériels et financières.

## **D. Définir les objectifs : les offres, en termes d'éducation et d'intégration**

Après estimation des besoins en ressources, le chef de service passe à l'évaluation des ressources disponibles au niveau de son département (ressources financières et humaines disponibles) les ressources mobilisables auprès de ses partenaires locaux, (MEN , Entraide, artisanat, agriculture, INDH, Jeunesse, Communes, ONG....) ainsi que les capacités des associations qui pourraient postuler dans le cadre de l'appel d'offre.

A cette étape, le chef de service serait en mesure de proposer le projet de l'éducation non formelle pour l'année en cours. Il pourrait préciser:

- Effectifs des enfants à prendre en charge dans les différents programmes de l'éducation non formelle
- Les capacités de l'intégration dans les différents secteurs de l'éducation et de la formation professionnelle
- Les zones prioritaires
- Les locaux disponibles

Par ailleurs la carte de la demande en matière d'éducation non formelle constitue un argument de plaidoyer pour la mobilisation de ressources externes et de fixer des objectifs à long termes.

### **E. Organisation des systèmes de passerelles**

L'intégration des apprenants après l'achèvement des cours de l'éducation non formelle est une action à préparer à partir du moment de l'établissement de la carte des besoins. Dans ce cadre le service est appelé à organiser les passerelles avec ses différents partenaires locaux en fonction des objectifs de couverture et de réussite, tout en tenant compte des spécificités locales et des opportunités de l'insertion socioprofessionnelle des futurs apprenants. Dans le service est appelé à :

1. Opérationnalisation au niveau local des accords de partenariats établis avec les secteurs de l'artisanat et de la formation professionnelle
2. Construire de nouveaux partenariats avec les représentants locaux des différents secteurs opérateurs de la formation professionnelle.

## **La contractualisation avec les opérateurs de l'éducation non formelle**

Le partenariat avec les organisations de la société civile sera revu de manière à passer de la formule du soutien au contrat centré sur le résultat.

### **A. Les formules de financement à mettre en place**

Reconsidérer les formules et les montants des subventions affectés aux associations. L'association doit être considérée comme un opérateur de l'éducation non formelle qui s'engage à réaliser un programme qui doit aboutir à des résultats concrets en termes de d'acquisition de compétences et d'insertion des bénéficiaires. Les programmes ENF ciblent différentes populations d'enfants non scolarisés et déscolarisés dans différents territoires (Rural, urbain et suburbain), dans des localités qui sont accessibles et d'autres enclavés, d'où l'inapplicabilité de la formule de l'octroi d'un montant par bénéficiaire quelque soit les exigences et les contraintes de l'intervention.

Ainsi ce qui est préconisé, consiste à l'octroi d'une subvention sur la base du projet de l'association. Chaque opérateur précise sa cible, la nature de l'intervention, les résultats à atteindre, les ressources nécessaires et son apport en termes de ressources humaines, matérielles et financières.

L'administration de sa part fixe le taux de financement prévu et les frais éligibles. (Ce qui doit couvrir la majorité des frais du programme sujet d'un accord de partenariat avec une association, notamment les charges de suivi et de l'encadrement).

Tout projet doit avoir un budget spécifique qui fait partie intégrante de la convention de partenariat.

### **B. La formulation des appels d'offres**

Faire appel à des projets pluriannuels contenant :

- Le formulaire du projet pluriannuel dans le quel l'opérateur potentiel précise les résultats à atteindre en matière de qualification et d'insertion des enfants déscolarisés ou analphabètes, ainsi que la durée du cycle pour tout enfant inscrit.
- Les frais éligible, le taux de financement prévu et le plafond de la subvention

- Les critères d'éligibilité et le système de notation des projets.
- La carte d'intervention prévue

### **C. Les contrats (conventions de partenariats)**

Les conventions de partenariats sont établies en fonction des projets proposés par les futurs opérateurs. La convention précise en détail les engagements de chacun des partenaires, les résultats prévus les budgets, le système de suivi évaluation et de rapportage.

### **D. Le suivi évaluation**

Orienté vers la concrétisation des résultats, les activités du suivi évaluation doivent être centrées sur la progression des apprentissages des élèves tout au long de l'année scolaire, ce qui implique :

- La définition des tâches des différents intervenants dans le cadre du suivi
- L'élaboration de supports de suivi appropriés qui repose sur des indicateurs clairs et précis, dont l'exploitation soit orientée vers l'amélioration de la performance et le renforcement de capacités des intervenants, animateurs et autres acteurs des associations.
- L'élaboration de formulaires de rapportage. Des rapports succincts fondés sur des indicateurs précis permettront d'optimiser le suivi des projets des ONG et de réduire les retards dans le règlement des différentes tranches de la subvention.
- La définition du circuit de communication et du système de prise de décision, dans l'objectif d'optimiser la coordination entre le service ENF et les opérateurs

## **La démarche de l'accompagnement**

### **1- Approche**

La méthodologie d'accompagnement de l'élaboration et mise en place du projet territorial de l'éducation non formelle est fondée sur la prise de conscience des chefs de services de l'étendu de leur mission et leur ouverture à de nouvelles façons d'appréhender la réalité des enfants ciblés et les exigences des programmes ENF. Elle consiste en l'implication et l'engagement de chacun dans l'action par l'appropriation d'outils, de méthodes, de processus, de modes comportementaux et de facteurs de progression proposés.

Bien qu'elle repose sur la démarche d'élaboration d'un projet territorial axé sur le résultat, l'approche ne propose ni recettes ni vérités toutes faites. Elle consiste à soutenir chacun des chefs de service dans l'optimisation de ses potentiels dans les différentes situations qu'il rencontre dans l'élaboration de son projet local.

La méthode consiste à inciter à la réflexion personnelle, à poser des questions afin d'amener chacun des managers des programmes ENF concernés à trouver ses propres solutions et à définir sa mission, ainsi qu'à le soutenir dans la découverte de l'étendue de ses potentiels et de ses atouts, en levant les obstacles à leur utilisation optimale.

## **2- Le séminaire de cadrage**

Organisé en étape préliminaire, l'atelier de cadrage, comme son nom l'indique consiste à accompagner les chefs de services de l'éducation non formelle dans le recadrage de leur mission ce qui consiste à :

- Définir la mission du programme de l'éducation non formelle et celle du chef service local en particulier.
- Etablir la carte d'intervention de l'éducation non formelle au niveau local
- Connaître les étapes d'élaboration d'un projet territorial
- Prendre conscience de son potentiel et des opportunités de son environnement, ainsi que des contraintes de la réalisation de son projet.
- Etablir la démarche d'intervention au niveau local, dans l'objectif de l'élaboration du projet territorial local

## **3- Les ateliers locaux**

Les ateliers locaux seront organisés, une fois que les chefs de services auraient terminé la phase préparatoire qui consiste à identifier les partenaires locaux, les recoupements entre leurs programmes et celui de l'ENF, l'établissement des listes des associations à impliquer dans le programme et l'établissement de sa carte du programme de l'éducation non formelle.

L'atelier local sera organisé en deux temps :

- le premier consacré aux partenaires institutionnels locaux, il aboutira à la définition de l'objectif commun des axes de collaboration et des engagements de chacun
- le second temps dédié aux acteurs de la société civile, il sera consacré à la concertation sur l'application de la nouvelle formule de financement et aux modalités de la gestion du partenariat.

## **4- Le suivi de la mise en œuvre du projet territorial**

Le suivi de la mise en place du projet territorial, ses exigences en matière d'accompagnement et ses modalités de réalisation seront défini suite aux travaux de l'atelier de cadrage. Après concertation avec les chefs de services et évaluation du besoin.

# Rapport de l'atelier de Cadrage

## 20- 21 février

### Contexte

---

Dans le cadre du projet de développement de l'offre de l'éducation non formelle pour les trois futures années, un programme d'accompagnement des chefs de services locaux de l'éducation non formelle est mis en place. Ce projet cible le renforcement des capacités des services locaux en matière de développement de partenariat avec les autres acteurs locaux, institutionnels et organisations de la société civile dans la perspective de l'élaboration du projet territorial de la délégation.

Disposer d'un projet territorial de l'éducation non formelle au niveau de chaque délégation consiste à situer l'ENF dans le cadre de développement humain et à occuper la place qui lui incombe en s'associant aux autres programmes de l'éducation des enfants et la formation des jeunes. Ceci implique la mobilisation d'autres ressources et le renforcement de ces capacités de plaidoyer en vue d'optimiser la prise en charge des enfants non scolarisés et déscolarisés.

### OBJECTIFS

---

- Uniformisation de la définition de la mission du programme de l'éducation non formelle et celle du chef service local en particulier.
- Approcher les méthodes d'élaboration de la carte d'intervention de l'éducation non formelle au niveau local
- Connaitre les étapes d'élaboration d'un projet territorial
- Prendre conscience de son potentiel et des opportunités de son environnement, ainsi que des contraintes de la réalisation de son projet.
- Etablir la démarche d'intervention au niveau local, dans l'objectif de l'élaboration du projet territorial local

### Participants

---

#### Le chef de centre des AREF suivantes :

- Casablanca
- Oriental
- Al Hoceima- Taza –Taounate
- Meknès Tafilalet
- Sous Massa Draa
- Tadla Azilal
- Marrakech Tansift Al Haouz
- Tanger Tétouan

**Les chefs de services des délégations suivantes :**

- Taroudant
- Errachidia
- Tanger Assilah
- Larache
- Figuig
- Taourirt
- Béni Mellal
- Azilal
- Marrakech
- Kelaat Seraghna
- Chichaoua
- Taza

**Les cadres de la direction centrale****Méthodes et outils pédagogiques utilisés**

L'animation des séances reposait sur une méthode participative basée sur l'expérience et le vécu propres des participants et leurs appréciations.

Chacun des participants a été progressivement convié à révéler et exprimer ses connaissances, ses perceptions et ses propositions en rapport avec chacun des thèmes traités.

L'objectif est de provoquer le changement dans la perspective de l'amélioration de la situation actuelle en tenant compte du potentiel individuel et institutionnel à exploiter ainsi que des contraintes de la réalisation sur le terrain.

**Atteinte des objectifs****1<sup>er</sup> Thème ; Mission de l'éducation non formelle**

	Etat des lieux	Changement préconisé
- La raison d'être	- Réduire les taux d'abandon scolaire.	- Assurer une éducation pour tous les enfants, essentiellement ceux qui ne peuvent pas suivre une scolarité normale dans le cadre des écoles formelle.  - Assurer les conditions d'insertion à tous les bénéficiaires de l'éducation non formelle.
- Les cibles et programmes	- Les enfants qui ont abandonné leur scolarité au niveau du primaire, en particulier.	- Tous les enfants en âge d'obligation scolaire qui ne sont pas scolarisés dans le cadre du système formel

		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les enfants qui n'ont pas une réelle chance d'accéder à une scolarisation formelle sont la cible privilégiée du programme ENF : les enfants en situation de travail, les enfants en situation précaire, les enfants de corvée ...</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les finalités / formes et taux d'intégration</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Insertion ou réinsertion des apprenants au système éducatif formel.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Assurer à tous les enfants pris en charge l'acquisition de compétences équivalente à la fin du primaire, dans le cadre de l'école de la deuxième chance pour les plus âgés, alors que les plus jeunes sont intégrés à l'école formelle après une année ou deux de l'ENF.</li> <li>- L'insertion à l'école formelle n'est qu'une voie parmi d'autres. La formation professionnelle et la qualification à l'intégration socioéconomique sont d'autres débouchés de l'ENF à faire développer</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- La mission du chef de service (école de la deuxième chance)</li> </ul>	<p>Absorbé par la gestion du quotidien. Il est constamment préoccupé par :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les contraintes liées aux activités réalisées par les associations</li> <li>- L'attractivité de l'école formelle</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le chef de service assure la gestion du programme. <ul style="list-style-type: none"> <li>• Il informe sur son programme</li> <li>• Il concrétise des partenariats avec les secteurs concernés par les objectifs partagés (sous couverture du délégué)</li> <li>• Il planifie les interventions</li> <li>• Coordonne l'évaluation des projets proposés par les associations</li> <li>• Coordonne de la mise en œuvre du projet</li> <li>• Coordonne le suivi en supervisant les actions des inspecteurs, en animant les réunions des comités de coordination avec les associations et en assurant la coopération avec les autres acteurs institutionnels</li> </ul> </li> </ul>

**2ème Thème : Comment optimiser l'offre de l'éducation non formelle ; un projet territorial pourquoi**

	Etat des lieux	Changement préconisé
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le positionnement du programme parmi les projets de développement locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le programme est considéré comme un projet de soutien à l'éducation formelle.</li> <li>- Son positionnement est strictement éducatif.</li> <li>- La collaboration avec les services sociaux est limitée et ponctuelle qui consiste à l'exploitation des locaux</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- L'école de la deuxième chance est une école inclusive qui offre une éducation appropriée à tout les enfants quelques soient leur situation de précarité et la spécificité de leur besoins</li> <li>- L'ENF est un programme de protection de l'enfance dans la mesure où il offre une éducation qui participe au décrochage des enfants du travail, et à l'insertion des enfants</li> <li>- L'ENF est un programme de qualification des jeunes dans la mesure où il assure une éducation de base à tous les enfants qui sont en dehors du système scolaire dans la perspective de leur qualification à un métier moyennant les passerelles avec les programmes de la formation professionnelle</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>- convergence des programmes et mutualisation des ressources</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- la coordination avec les services complémentaires est limitée à l'organisation d'actions ponctuelles.</li> <li>- La coordination se base sur le principe de demande de soutien</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de partenariats durables qui émanent de la prise de conscience de l'objectif commun, celui de l'éducation, la formation et la qualification des jeunes.</li> <li>- Développement en commun d'un partenariat basé sur la complémentarité des programmes (Education de base assuré par l'ENF, la formation professionnelle, la protection de l'enfance, la prévention de précarité et qualification de futurs jeunes producteurs (essentiellement dans les secteurs de l'artisanat et de l'agriculture</li> </ul>



**3ème Thème : Comment établir une carte d'intervention :**

	Etat des lieux	Changement préconisé
- Exploitation des données sur les populations cibles	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les recensements des enfants non scolarisés ou déscolarisés sont exploités dans la perspective de l'établissement de l'état des lieux.</li> <li>- L'exploitation des recensements dans le cadre de la planification de l'offre ENF est très limitée</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Exploitation des recensements dans la définition de la carte de l'intervention de l'ENF : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Les zones cibles</li> <li>• Les différentes offres de l'éducation non formelle</li> <li>• Les différents choix d'insertion possibles</li> </ul> </li> <li>- Les recensements à exploiter : <ul style="list-style-type: none"> <li>• Le recensement enfants par leurs pairs (bien qu'il ne soit pas exhaustif c'est une source importante de l'information)</li> <li>• Le recensement des enfants qui ont quitté l'école établi par les établissements scolaires</li> <li>• Les recensements des enfants en situation précaire (carte de la précarité INDH)</li> <li>• Les données sur les enfants apprentis dans les ateliers d'artisanat)</li> </ul> </li> </ul>
- Visualisation sur une carte	Une seule expérience d'utilisation des cartes géographiques	<ul style="list-style-type: none"> <li>- La visualisation des zones cibles (potentiel des enfants à scolariser, les locaux exploitables et les passerelles possibles) sur une carte géographique (celle du découpage administratif communal disponible au niveau des provinces et préfectures)</li> <li>1- Dans une première étape la visualisation des données par secteur scolaire, étant donné que les principaux recensements effectués par l'éducation nationale sont établis par secteur scolaire.</li> </ul>

		2- Dans la seconde Etape, et après adaptation des procédures de réalisation des recensements, la visualisation des données du milieu rural par douar (lieu de groupement de la population.)
--	--	---

#### 4ème Thème : Le partenariat avec les associations

	Etat des lieux	Changement préconisé
L'approche	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le service sollicite les associations pour participer au programme de l'éducation non formelle</li> <li>- Pas d'exigence en matière de capacités institutionnelle de l'association</li> <li>- Ouverture limitée aux associations locales</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le service fait appel à la participation à un projet territorial de l'éducation non formelle, dans lequel il précise les zones d'intervention, les populations cibles, les programmes à appliquer et les intégrations souhaités dans les limites des passerelles établie dans le cadre du partenariat développé avec les autres acteurs.</li> <li>- Les associations actives dans le territoire sont appelés à présenter des projets qui s'inscrivent dans le cadre du projet territorial de l'éducation non formelle.</li> <li>- Organisation d'une séance d'information sur le programme de l'éducation non au profit de toutes les associations actives dans le territoire de la délégation avant le lancement de l'appel d'offre pour la présentation du projet des orientations et la réponse aux questions des futurs opérateurs de l'ENF</li> <li>-</li> </ul>
La contractualisation	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les associations sont considérées comme des acteurs d'aide sociale volontaires qui participent au côté de</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Les accords entre l'association et l'administration constituent un contrat qui lie les deux parties Les deux parties s'engagent sur des résultats précis qu'ils sont</li> </ul>

	<p>l'administration à l'éradication d'un fléau moyennant une subvention dérisoire</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Les engagements sont peu précis. Ils se limitent aux effectifs d'enfants pris en charge et au taux de déperdition</li> </ul>	<p>tenus de réaliser.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le contrat précise le mode d'intervention préconisé, les enveloppes horaires à assurer, les résultats à atteindre.</li> <li>- C'est à l'association de gérer ses contraintes notamment la gestion de l'animateur. (le remplacer en cas d'absence)</li> <li>- L'opérationnalisation des comités mixtes qui sont l'organe de gestion du partenariat.</li> </ul>
--	---	--

### 5ème Thème : la nouvelle approche du partenariat

	Etat des lieux	Changement préconisé
<ul style="list-style-type: none"> <li>- Financement</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Par enfant ayant terminé le cycle d'une année d'éducation non formelle</li> <li>- Le montant de la subvention est unique quelque soit la nature de l'intervention ou le coût du programme</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le financement est basé sur un appel à concurrence entre associations. Le financement est assuré pour l'association qui présente le projet le mieux disant (le programme le plus efficace avec le coût le moins important)</li> <li>- Les montants des subventions sont ajustés en fonction des types de programme de l'accessibilité des sites et de la qualité des services éducatifs assurés</li> </ul>
Durée du projet	<p>Les programmes ENF sont essentiellement annuels.</p> <p>Les programmes biannuels ou trisannuels ne sont acceptés que dans certaines délégations</p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Le projet est trisannuel.</li> <li>- Le projet de l'association doit assurer l'insertion à tous les enfants que l'association prévoit de prendre en charge. (Un enfant analphabète de 9 ans et un jeunes qui a le niveau de la 6<sup>ème</sup> année primaire de 14 ans intègrent l'école après un an mais un enfant analphabète de 13 ans passera 3 ans au centre ENF )</li> </ul>

## RESULTATS

---

A la fin de l'atelier chacun des participant était en mesure de :

- Assumer son rôle autant que planificateur et coordonnateur du programme de l'éducation non formelle au niveau de sa délégation
- Elaborer sa carte d'intervention moyennant les résultats des recensements des enfants non scolarisés par leurs pairs et visualiser le besoin sur une carte géographique (celle du découpage administratif). Tous les participants ont prévu l'élaboration des cartes dans les meilleurs délais.
- Prendre contact, sensibiliser ses partenaires et établir l'objectif commun qui est celui de protéger l'enfant en lui assurant son droit à l'éducation et à la qualification à son intégration socioéconomique.
- Les travaux de groupes ont révélé que les participants ont bien perçu que l'objectif du projet territorial est de réaliser un changement ; passer d'une situation actuelle négative à une situation améliorée. Ce qui implique l'identification de la zone d'intervention, le diagnostic (besoins, ressources et contraintes) le coût pour chacun des intervenants, la durée, les indicateurs et le système de suivi évaluation.
- Intégrer les spécificités locales et régionales. Les projets ne peuvent être identiques, bien qu'ils soient fondés sur les mêmes principes et démarches. Les partenaires du projet sont les acteurs actifs dans chaque territoire et les contraintes sont spécifiques à la nature et aux dynamiques économiques et sociales de chaque territoire.
- Elaborer des projets de partenariat locaux qui s'inspirent et se conforment à la convention cadre mais qui prennent en considération les besoins des populations cibles, les types d'intervention et les ressources de chaque acteurs, afin d'accomplir des objectifs préalablement fixés et mesurables à travers des indicateurs.
- S'ouvrir à d'autres acteurs de la société civile aptes à prendre en charge les programmes de l'éducation non formelle dans les zones ciblées au niveau de chaque délégation. Les participants ont mis le point sur la nécessité de promouvoir l'éducation non formelle au niveau du territoire. La notion du marketing social était évoquée par les participants.
- La révision de la méthode de planification pour l'année prochaine et la réduction des délais de mise en place du système du partenariat au niveau des délégations sont perceptible à travers les projets individuels établis pas les différents participants.

## **ATELIER LOCAL : Elaboration de l'ébauche du projet territorial de l'éducation non formelle**

### **Contexte :**

L'atelier s'inscrit dans le cadre du développement d'un projet territorial de l'éducation non formelle par délégation de l'Education Nationale. Il est organisé dans la perspective de poursuivre le travail amorcé dans l'atelier de cadrage organisé les 21 et 22 janvier 2011.

Le projet consiste à situer l'ENF dans le cadre de développement humain et à occuper la place qui lui incombe en s'associant aux autres programmes de l'éducation des enfants et la formation des jeunes.

Sur le terrain, au niveau du territoire de toute délégation de multiples initiatives sont constamment prises par différents acteurs, des actions entreprises et des structures créées pour répondre aux besoins de la population des enfants du territoire sans coordination aucune. Ceci implique des chevauchements et parfois concurrence entre les initiatives qui sont entreprises sans réelles lignes directrices. Développer un projet territorial consiste à faire fédérer toutes ces actions et initiatives pour amener les acteurs à travailler en synergie afin d'atteindre l'objectif commun : la qualification et l'insertion des enfants.

### **Objectifs de l'atelier :**

- Se projeter dans une perspective commune (avec les autres acteurs) de développement de l'offre de l'éducation non formelle en termes de formation et d'insertion
- Faire converger les interventions des acteurs de l'éducation, la formation et la protection de l'enfance vers l'objectif commun l'insertion des enfants
- Mettre en place des projets de contractualisation centrée sur le résultat

### **Résultats attendus**

Les travaux de l'atelier aboutiront à :

1. Enrichissement de la carte des besoins en éducation non formelle
2. Identification des Zones d'intervention pour les courts et moyens termes. (Priorisation)
3. Définition des objectifs communs
4. Etablissement de la carte de l'intervention
5. Définition des résultats attendus et des apports de chacun des acteurs
6. Définition d'une plateforme du suivi évaluation

### **Participants**

- Le délégué de l'Education Nationale
- Le chef de service de l'éducation non formelle, principal acteur
- Les acteurs institutionnels
  - o Le chef de service de planification de la délégation de l'éducation nationale
  - o La délégation de la formation professionnelle
  - o L'Entraide Nationale
  - o L'artisanat
  - o L'agriculture
  - o La jeunesse et sport
  - o L'INDH
  - o Les communes cibles
  - o Autres acteurs du territoire concerné par l'éducation et la qualification des enfants
- Les acteurs de la société civile actifs dans le domaine de l'éducation et la formation
- Autres associations ciblées

## Durée de l'atelier

Une journée

### Les Outils:

- La carte établie par le chef de service sur la base du recensement des enfants non scolarisés et déscolarisés
- Les présentations des activités (une fiche par acteur ) des autres intervenants

### Les supports :

- Data Show
- Un tableau et des marqueurs
- Flips-charts
- Papiers cartonnés

### Programme de l'Atelier :

Durée	Contenu	Méthodes
9h à 10h45	<b>Introduction</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation des participants</li> <li>- Présentation des objectifs</li> <li>- Attentes personnelles</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Brise glace</li> <li>▪ Intégration des attentes dans les objectifs</li> </ul>
	<b>La carte du besoin en éducation non formelle</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Présentation du recensement et de la carte par le chef de service</li> <li>- Enrichissement de la carte par les autres intervenants</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnement</li> <li>- Recueil de représentations et méthodes d'intervention</li> <li>- Recentrage sur la définition de la mission</li> </ul>
10h45 à 11h	Pause	
11h à 12h30	<b>Définition des objectifs communs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Priorisation et définition des zones d'intervention</li> <li>- Définition des objectifs pour les 3 prochaines années</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnement</li> <li>- Présentation des interventions des différents acteurs</li> <li>- Recentrage sur les Objectifs</li> </ul>
12h30 à 14h	Pause déjeuner	
14h à 15h 45	<b>Définition des interventions des différents acteurs</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Elaboration des actions</li> <li>- Définition des résultats attendus</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnement</li> <li>- Présentation des apports de chaque acteur</li> <li>- Recentrage sur les résultats attendu</li> </ul>
15h45 à 16h	Pause	
16h à 18h	<b>Définition de la démarche du suivi de la réalisation</b> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Comment le suivi sera établi</li> <li>- Les formes de reportage</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Clôture des travaux</b></p>	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Questionnement</li> <li>- Débat</li> <li>- Recentrage sur le mode de suivi</li> </ul> <p style="text-align: center;"><b>Présentation de la synthèse des travaux</b></p>

## Planning des ateliers locaux

<b>Délégations</b>	<b>Dates</b>
Taourirt	18 avril
Al Hoceima	19 avril
Tanger	25 avril
Larache	26 avril
Béni Mellal	2 mai
Chichaoua	6 mai
Agadir	9 mai

# **Guide d'élaboration du projet territorial de l'éducation non formelle**



## Introduction

La problématique de l'éducation et la qualification des enfants analphabètes et déscolarisés engage un grand nombre d'acteurs institutionnels, d'organisations de la société civile, autant que les collectivités locales.

Des programmes sectoriels sont mis en place et une multitude d'actions sont entreprises annuellement par différents acteurs. Toutefois la réalisation de ces activités dans l'absence d'une stratégie qui associe les différents intervenants et qui prend compte des besoins des populations concernées et des contraintes et potentiels du territoire, réduit les résultats des programmes de tous les acteurs, étant donné que, Les actions des uns complètent celles des autres.

Faire fédérer les différentes actions orientées vers les enfants qui se trouvent en dehors du système scolaire au niveau du territoire d'une délégation (province) par la mise en place d'une stratégie basée sur la participation de tous et sur l'obligation du résultat est l'objectif du projet de l'élaboration du projet territorial de l'éducation non formelle.

L'approche territoriale de l'éducation non formelle constitue un choix stratégique de la direction de l'éducation non formelle qui a été concrétisé en 2005 par la circulaire du premier ministre 02/05 qui définit le cadre des concertations et les structures de pilotage et de suivi du projet provincial de l'éducation non formelle.

Le présent guide cible l'opérationnalisation des structures définies dans le cadre de la circulaire du premier ministre par l'élaboration d'une démarche d'intervention basée sur la connaissance et l'analyse des besoins des populations concernées et les potentiels et contraintes du territoire.

Ce guide a été élaboré après une série de réunions avec les acteurs locaux dans les provinces d'Agadir, Béni Mellal, Chichaoua, Guelmim, Tanger, et Taourirt.

## Un projet territorial de l'ENF pour quel objectif

**La raison :** Donner du sens commun à un foisonnement d'actions qui ciblent la population des enfants qui évoluent en dehors des écoles formelles qui sont réalisées par différents acteurs de l'éducation et la protection de l'enfance.

**La situation actuelle :** Multiples initiatives prises constamment : des actions entreprises des structures créées pour répondre aux besoins de la population des enfants du territoire **mais** sans coordination aucune

**Les résultats :** chevauchement et parfois concurrence entre les initiatives qui sont entreprises sans réelles lignes directrices

**Le projet territorial consiste à** mettre en place en place d'un programme fédérateur qui donne sens et un aboutissement aux actions menées et amène les acteurs à travailler en synergie. Ceci implique :

- La mise en place d'un dispositif d'animation qui s'appuie sur les besoins réels.
- La redynamisation des pouvoirs établis par les institutions publiques et les associations qui ont développé des méthodes d'interventions reposant sur les objectifs des institutions et non ceux qui émanent des besoins de la population.
- L'adéquation de l'offre aux besoins.

## A qui s'adresse ce guide

Le présent guide s'adresse particulièrement aux managers des programmes de l'éducation non formelle au niveau des délégations de l'Education nationale, les chefs de services et les délégués.

Le processus de planification du programme de l'ENF qui couvre le territoire de la délégation est initié par le chef de service sous encadrement du délégué et réalisé en partenariat avec les acteurs partenaires. Son objectif est de répondre aux besoins de la population cible en matière d'éducation de base et de qualification professionnelle, en perspective d'assurer une intégration socioprofessionnelle à tous les enfants du territoire qui ne peuvent bénéficier pour une raison ou une autre des programmes d'éducation formelle.

## Quelle est le positionnement du programme ENF

### I. La mission du programme

- Assurer une éducation de base pour tous les enfants en âge d'obligation scolaire qui ne sont pas scolarisés dans le cadre du système formel. Ceci concerne les enfants analphabètes et déscolarisés qui ne peuvent pour une raison ou une autre suivre une scolarité normale dans le cadre des écoles formelle.
- Assurer les conditions de l'insertion scolaire ou socioprofessionnelle à tous les bénéficiaires de l'éducation non formelle.

Le cœur de cible de l'ENF est constitué des

- Enfants analphabètes qui ont dépassé l'âge de l'inscription à l'école
- Enfants déscolarisés qui n'ont pas pu réintégrer l'école dans le cadre des différentes actions entreprises par le ministère de l'éducation nationale
- Enfants dont la réinsertion à l'école nécessite une mise à niveau
- Enfants en situation de travail.
- Enfants en situation précaire
- Enfants de corvée ...
- Enfants d'une localité enclavée où la construction d'une école n'est pas justifiable (croissance démographique limitée)
- Autres enfants qui ne peuvent suivre une scolarité primaire dans les écoles formelle

### II. Le positionnement

- L'école de la deuxième chance est une école inclusive qui offre une éducation appropriée à tout les enfants quelque soit leur situation de précarité ou la spécificité de leur besoins
- L'ENF est un programme de protection de l'enfance dans la mesure où elle offre une éducation qui participe au décrochage des enfants du travail, et l'insertion des enfants
- L'ENF est un programme de qualification des jeunes dans la mesure où elle assure une éducation de base à tous les enfants qui sont en dehors du système scolaire dans la perspective de leur qualification à un métier moyennant les passerelles avec les programmes de la formation professionnelle

## Quel est mon territoire ?

Le territoire du projet local de l'éducation non formelle est le territoire d'une délégation de l'éducation non formelle qui correspond à celui d'une province ou à une préfecture d'arrondissements.

## Les objectifs de l'Education non formelle au niveau de mon territoire

Dans la définition des objectifs on doit faire la distinction de deux niveaux de résultats :

**Le but du programme :** C'est la finalité du programme de l'éducation non formelle ; l'insertion dans le premier socioéconomique de tous les enfants qui n'ont pas pu bénéficier des systèmes formels de l'éducation et de la formation.

Ce but est partagé par les autres acteurs partenaires. Le but doit être bien clarifié dans le premier contact avec les partenaires. Le but commun doit être approprié par tous les acteurs.

**Les objectifs du projet territorial local :** Sont les résultats attendus de la réalisation du projet local, ils constituent les aboutissements du plan d'action.

Les objectifs de projet territorial sont établis en commun accord avec les autres partenaires, sur la base des résultats du diagnostic, prenant en considération les besoins identifiés en termes d'éducation de base et d'insertions, la répartition géographique des populations ciblées, les ressources des différents partenaires, les contraintes du territoire (Accessibilités, disponibilité des structure d'accueil, disponibilité des animateurs,...)

Les objectifs définis doivent être ambitieux, tout en étant, réalisables. Ils doivent être fixés en cohérence avec les besoins identifiés et les ressources disponibles.

Les objectifs prévisionnel fixés dans le cadre de la gestion interne du programme ENF ne sont pas forcément les objectifs du projet territorial, bien qu'ils soient définis sur la base des résultats des recensements des enfants déscolarisés et non scolarisés. Un projet territorial engage tous les partenaires, ses objectifs sont nécessairement fixés en commun accord.

**En voulant Imposer les objectifs fixés en interne vous risquez de démotiver vos partenaires**

## Qui sont les acteurs concernés : les partenaires

Mes partenaires sont les autres acteurs du territoire qui sont concernés directement ou indirectement par la formation et la qualification des enfants et jeunes dans la perspective de leur intégration socioéconomique.

Les acteurs du territoire partenaires de la délégation du MEN dans le cadre de l'éducation non formelle sont nombreux, de différents secteurs, et de missions divers. Tous doivent être représentés dans la commission provinciale de l'alphabétisation et l'éducation non formelle pour être officiellement impliqués dans le processus de planification et de réalisation du programme provincial de l'éducation non formelle.

### - Les partenaires du service ENF



**La DAS :** Structure de coordination des actions entreprises dans le cadre de l'Initiative Provinciale de Développement Humain, la DAS coordonne les actions sociales et de lutte contre la pauvreté et l'exclusion entreprises au niveau de la province. Le chef de DAS coordonne dans certaines provinces le comité de suivi qui émane de la commission provinciale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Aussi le chef de DAS participe à la gestion du programme par sa participation au comité d'éligibilité (Représentant de la province)

**Les communes :** Représentants élus de la population, ils sont responsables de la planification et de la coordination du développement au niveau de leurs localités. L'article 36 de la charte communale stipule que chaque commune est tenue d'élaborer son plan de développement communal (PCD) pour une durée de 6 ans

**L'ADS :** Acteur national de développement social, l'Agence de Développement Social est largement concernée par le renforcement des capacités des acteurs locaux en matière de la planification du développement local dans plusieurs régions du pays. L'ADS dispose d'une très bonne connaissance du territoire et d'un certain nombre d'outils qui peuvent être exploités dans le cadre du projet territorial local de l'ENF

**Les secteurs de l'agriculture et de l'artisanat :** Principaux secteurs employeurs des enfants. Leur apport est capital dans l'identification des milieux où les enfants sont employés, ainsi que dans la mise en place du programme des enfants qui travaillent.

Aussi les deux secteurs sont acteurs de la formation par apprentissage et disposent de centres de formation, leur rôle est primordial dans la qualification des enfants en activité et leur insertion socioprofessionnelle dans leurs secteurs respectifs

**Délégation de l'emploi :** Principal acteur du retrait des enfants du travail, la délégation doit disposer de statistiques fiables des enfants en situation de travail. Dans le cadre du Plan d'Action National pour l'Enfance, le département s'engage à ce que 10% des enfants en situation de travail de plus de 15 ans bénéficient de l'éducation non formelle ou de la formation professionnelle.

**L'entraide nationale :** Organisme de soutien des populations en situation de précarité, il propose des activités qui sont complémentaires à l'ENF, il encadre les activités destinées aux enfants aux besoins spécifiques et les enfants en situation de précarité entre autres les enfants de la rue.

L'institution dispose de centaines de centres dans les différents milieux ruraux où urbains, gérés directement ou par des associations locales qui peuvent, dont certains locaux peuvent être exploités pour dispenser les cours ENF.

L'Entraide Nationale est aussi acteur de la formation par apprentissage et dispose de centres de la formation professionnelle. Les Dars Talib et Taliba qui relèvent de l'institution sont à exploiter dans la généralisation de l'offre de la formation professionnelle aux enfants ruraux.

**La jeunesse et les sports :** A même titre que l'entraide nationale, organise des activités culturelles et sportives complémentaires à l'ENF, dispose de locaux et propose des offres de la formation professionnelle

**Le service de planification de l'éducation nationale :** son apport est capital dans les différentes étapes du projet, mise à jour des statistiques et des cartes, l'identification des zones cibles, listes des locaux disponibles...Aussi son Rôle est capital dans l'insertion scolaire des apprenants.

**L'enseignement traditionnel :** il est le relais de l'éducation non formelle dans le rural ou il n'y a pas d'enseignement collégial moderne, ni formation professionnelle.

**La délégation de la formation professionnelle :** Coordonateur local des différents programmes de la formation professionnelle, notamment la formation par apprentissage. Elle est le principal acteur de la planification de l'insertion professionnelle des enfants.

**L'OFPPPT :** Principal acteur de la formation professionnelle, il dispose des centres uniquement urbains, Toutefois l'office développe des unités de formation itinérantes et homologue des formations assurées par les associations.

**ANAPEC :** Structure de promotion de l'emploi, elle réalise des études sur les besoins des entreprises en matière de ressources qualifiées, son apport est capital dans l'orientation des apprenants la formation dans des métiers porteurs.

**Les associations :** Acteurs incontournables du territoire, elles assurent une relation de proximité avec les populations cibles et uniques opérateurs de l'ENF, elles sont aptes à proposer des solutions novatrices qui s'adaptent à la réalité et aux contraintes des localités et populations ciblées.

**La présente liste des acteurs n'est pas exhaustive, le chef de service ENF en collaboration avec ses partenaires peut identifier d'autres acteurs locaux ou des partenaires internationaux qui peuvent jouer un rôle déterminant dans l'élaboration et la réalisation du projet territorial provincial de l'ENF**

**Pour assurer la convergence des programmes le chef de service ENF veille à**

- Développement de partenariats durables qui émanent de la prise de conscience de l'objectif commun, celui de l'éducation, la formation et la qualification des jeunes en vue de leur intégration socioéconomique
- Développement en commun d'un partenariat basé sur la complémentarité des programmes (Education de base assuré par l'ENF, la formation professionnelle, la protection de l'enfance, la prévention de précarité et qualification de futurs jeunes producteurs (particulièrement dans les secteurs de l'artisanat et de l'agriculture)

**Comment encourager l'engagement de mes partenaires**

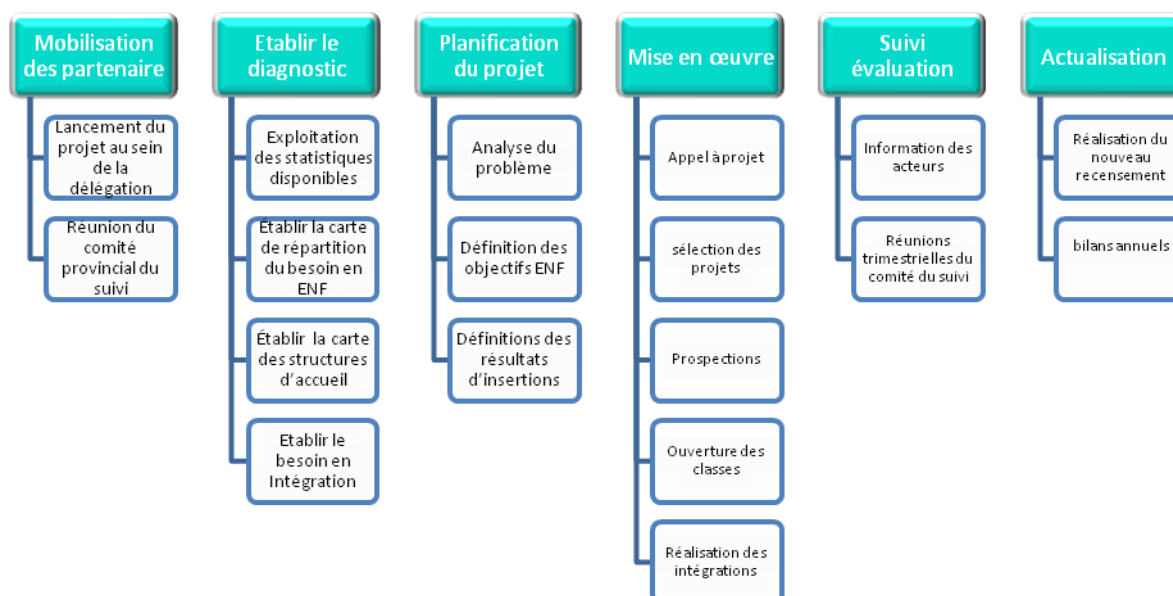
- Expliquez pourquoi un projet territorial est important pour tous les partenaires
- Discutez des avantages que tout partenaire pourrait retirer de sa participation éventuelle en termes de réalisation de ses objectifs
- Discutez de l'intérêt des différents partenaires et de la mutualisation de l'utilisation des ressources
- Rendre disponible et accessible toute l'information concernant le projet, pour permettre de prendre les bonnes décisions.
- Tenir compte des spécificités et des besoins particuliers de chaque partenaire dans l'organisation des activités. (divergence des procédures entre institutions)
- Il est fondamental de faire preuve de respect envers les partenaires en leur donnant, à tous, la possibilité de participer activement.

## Quelle est ma démarche ?

Dans la démarche de la mise en place du dispositif, les managers des programmes ENF doivent veiller à :

- faire participer tous les acteurs concernés
- veillez à ce que les objectifs soient définis par l'ensemble des partenaires et s'assurer de la bonne compréhension des objectifs par tous
- garantir la fluidité de la communication
- assurer l'adhésion de tous dans les différentes étapes de la réalisation du projet

### Processus d'élaboration du projet territorial de l'ENF



Le présent schéma du processus d'élaboration du projet territorial de l'Education non formelle est présenté en fonction des grandes étapes du cycle du projet ce qui ne reflète pas forcément un ordre chronologique. En effet, la définition des besoins en matière d'intégration ne peut être réalisée qu'après ouverture des classes. L'ordre chronologique sera établi au niveau du chronogramme.



## 1- Mobilisation des partenaires

Bien que le programme de l'Éducation non formelle soit opérationnel depuis 14 ans et que ses résultats ne sont plus à démontrer, le programme pourtant méconnu de la part de la majorité des acteurs y compris les responsables de l'enseignement formel, d'où la nécessité de commencer la mobilisation par les services de la délégation du MEN.

### A. Lancement du projet au niveau de la délégation

Première étape de l'élaboration du projet, elle consiste à présenter l'initiative d'élaboration d'un projet territorial de l'ENF, son intérêt et les résultats attendus en termes de convergence des interventions des différents acteurs. L'objectif de cette étape est de définir les rôles des autres intervenants relevant de la délégation notamment, les services de planification et des examens et les directeurs des écoles primaires et des collèges et leur implication dans le processus.

### B. Réunion du comité provincial du suivi

Pour mobiliser les acteurs, le chef de service ENF sous la couverture du délégué coordonne avec le chef de DAS pour une réunion élargie du comité du suivi de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle. Il serait plus judicieux de tenir la dite réunion sous l'égide du gouverneur afin de garantir la participation de tous les acteurs.

L'objectif de cette réunion est la présentation du projet territorial de l'ENF, discuter le rôle l'intérêt et la participation de chacun des partenaires. Autrement dit, établir les bases du partenariat. La réunion doit aboutir à l'élaboration du calendrier de l'élaboration du projet provincial de l'éducation non formelle.

### **Cadre réglementaire : Article II de la circulaire du premier ministre 02/05**

Création de commission locale de l'alphabétisation et de l'éducation non formelle dans les limites géographiques d'une province pour assurer les fonctions suivantes :

- La mise en œuvre de la stratégie nationale
- L'élaboration d'une carte annuelle et d'un plan d'action détaillé qui prend en considération les spécificités locales
- Organisation de rencontres pour la communication, la sensibilisation et la mobilisation de tous les acteurs actifs au niveau provincial
- La validation de la programmation financière
- Les conventions de partenariat avec les intervenants
- La supervision du lancement des cours le 13 octobre

Cette commission qui regroupe tous les acteurs institutionnels, l'organisation professionnelle, les collectivités locales et les représentants des ONG et présidée par le gouvernement et coordonnée par le délégué du MEN

De la dite commission découle la cellule de mise en œuvre présidée par le délégué et le comité d'éligibilité

## 2- Comment établir le diagnostic ?

Etablir un diagnostic participatif dédié à l'élaboration de la carte de l'intervention en matière d'éducation de base la carte des intégrations au niveau de l'enseignement formel et formation professionnelle est une opération coûteuse et peu justifiable, dans la mesure où toutes les délégations recensent les enfants non scolarisés et déscolarisés (Opération de l'enfant à l'enfant)

Ce recensement, bien qu'il ne soit pas exhaustif, il couvre toutes les écoles et les fiches d'information sur les enfants recensés sont disponibles par écoles. L'analyse des résultats du recensement nous mène à l'établissement du besoin en matière de l'éducation non formelle.

Il est complété par les recensements établis par les autres secteurs ou par leurs partenaires associatifs

### Les enfants ciblés par le projet provincial de l'ENF

- Les enfants recensés dans le cadre de l'Opération de l'enfant à l'enfant qui n'ont pas pu être intégrés dans le cadre de la caravane de la réinsertion
- Les enfants déscolarisé et non scolarisés en situation précaires recensés par ONG spécialisées ou dans le cadre du programme de la précarité (INDH)
- Les enfants déscolarisé et non scolarisés en activité identifiés par les secteurs de l'agriculture et l'artisanat (des estimations)
- Les enfants déscolarisé et non scolarisés identifiés dans le cadre des programmes de décrochage du travail.
- Les enfants âgés de 15 et 16 ans déscolarisé et non scolarisés recensés dans le cadre des programmes de lutte contre le travail des enfants coordonnés par le département de l'emploi

## F. Localiser les populations cibles Etablir la carte des besoins en matière d'éducation non formelle :

Une fois l'étape de l'analyse réalisée, on passe à la localisation du besoin en éducation non formelle sur la carte géographique, soit les nombres des enfants à prendre en charge dans le cadre de l'ENF.

La répartition des enfants sur le territoire de la délégation est établie par unité scolaire (école primaire en urbain et l'école satellitaire en rural) et ce afin que les associations puissent approcher leurs prospections dans les douars ou quartiers de la zone d'activité de l'unité scolaire, étant donné que tout local identifié dans cette zone reste accessible aux enfants ciblés.

**La carte la plus approprié à la réalisation de cette opération est la carte communale.**

Le chef de service peut retrouver la carte communale de la province au : 1- service de planification de la délégation- 2- la Division de l'action social ou division des collectivités territoriales à la Province – 3- la direction régionale de l'ADS.

La localisation des écoles sur la carte communale, si elle n'est pas déjà disponible au niveau du service de la planification De la délégation, le chef de service ENF doit l'établir en collaboration avec le chef de service de planification.

Placer le nombre des enfants non scolarisés et déscolarisés à proximité du symbole de chaque école

Ainsi, l'appréciation du besoin sera accessible à tous les partenaires et particulièrement aux associations qui seront appelés à effectuer des prospections et ouvrir des classes dans les zones prioritaires

## **G. Etablir la carte des structures d'accueil**

Sur la base des informations communiquées par les autres acteurs, le chef de service place sur la même carte géographique, (carte communale) qui a servie à l'élaboration de la carte des besoins en éducation non formelle.

La superposition des deux cartes donne une reproduction claire de la situation en termes de besoins et de possibilités de solutionner le problème (dispersion des futurs apprenants, le relief, les distances, l'enclavement et les locaux disponibles)

## **H. Etablir le besoin en matière d'insertion :**

La carte des besoins en matière d'insertion scolaire et professionnelle ne peut être réalisée en première étape du projet, avant l'appel à projet. Afin d'identifier les besoins en insertion, il faut que les apprenants soient déjà en classe, que leurs aptitudes soient identifiées, les options Post Education non formelle expliquées pour les élèves soient bien orientés.

Ainsi, cette carte ne pourrait être établie qu'à la fin du premier trimestre de l'année scolaire. (En décembre).

1. L'association est appelée à établir la fiche d'orientation pour chacun des groupes des apprenants, ceux qui passeront, une année, deux ou trois années de l'éducation formelle.
2. Une fois les fiches collectées, le chef de service de l'éducation non formelle peut établir la carte des besoins en matière d'insertion scolaire et professionnelle.
3. La carte est présentée à la commission de suivi dans sa réunion (session de janvier), pour prévoir les inscriptions des apprenants pour la rentrée suivante et celles des deux autres années suivantes. Tant dans écoles que dans les centres de la formation professionnelle et des cycles de la formation par apprentissage relevant des différents acteurs.

### 3- Planification du projet provincial de l'éducation non formelle

La planification du projet provincial est effectuée en deux étapes :

- La première étape concerne l'offre en matière de l'éducation non formelle, elle est réalisée avant la tenue de la réunion de la commission provinciale. En fait, elle prépare les travaux de cette dernière.
- La seconde étape concerne la planification des offres d'insertion, elle est réalisée après les rentrées en classes et constitue l'essentiel des travaux de la troisième réunion du comité de suivi. Les résultats de ses travaux sont soumis à la validation de la seconde assemblée de la commission provinciale.

#### A. Analyse du problème

Les résultats du diagnostic : les cartes de besoins et carte des structures d'accueil sont présentés par le chef de service ENF aux autres membres du comité de suivi, afin d'analyser le problème et de définir les contraintes et comment les dépasser

#### B. Définition des objectifs ENF

Après estimation des besoins en ressources, le chef de service passe à l'évaluation des ressources disponibles au niveau de son département (ressources financières et humaines disponibles) les ressources mobilisables auprès de ses partenaires locaux, ainsi que les capacités des associations qui pourraient postuler dans le cadre de l'appel d'offre.

A cette étape, le chef de service serait en mesure de proposer la carte de l'offre en matière de l'éducation non formelle pour la rentrée suivante et les deux années d'après. Il pourrait préciser:

- Les effectifs des enfants à prendre en charge dans les différents programmes de l'éducation non formelle
- Les zones prioritaires
- Les locaux disponibles
- Les zones d'intervention qui nécessitent une subvention supplémentaire (difficulté d'accès, manque d'animateurs potentiels, dispersion des apprenants...)

La carte de l'offre est proposée au comité de suivi provinciale qui l'étudie, précise les objectifs à atteindre et les moyens à mobiliser par les différents acteurs. Elle la propose à son tour à la commission provinciale, instance habilitée à valider l'offre.

**La validation de la carte de l'offre de l'éducation non formelle doit être effectuée début de mai afin que le processus de mise en œuvre soit entamé, comme convenu, à partir de mi mai.**

#### C. Définitions des résultats d'insertions

Les objectifs en termes d'insertion sont fixés à la troisième réunion trimestrielle du comité de suivi (janvier de chaque année).

L'intégration à une école formelle primaire ou collégiale ou à un centre de la formation professionnelle n'est pas le résultat en soit, l'enfant doit poursuivre sa scolarité ou sa formation

jusqu'à l'atteinte du niveau souhaité. De fait, Les résultats attendus et les activités à entreprendre sont fixés en fonction de plusieurs paramètres :

- La concordance entre les orientations des apprenants et la disponibilité des places au niveau des centres de la formation professionnelle, et aussi dans les écoles qui connaissent une forte densité.
- La disponibilité de places dans les structures d'accueil ( Dar Taliba, internat... ) pour les enfants ruraux qui suivront leur scolarité au collège ou dans un centre de la formation professionnelle
- Possibilité d'organisation ou d'utilisation du transport scolaire
- Les moyens de développement de la formation professionnelle itinérante au niveau du rural.

Etant donnée la complexité de l'opération de l'intégration et surtout du maintien des apprenants jusqu'à la fin du cursus , les objectifs sont définis pour les trois années à venir et actualiser chaque années en fonction des profils et orientations des nouveaux inscrits au cours ENF. Ceci permettra aux acteurs de concrétiser des solutions innovantes qui s'adaptent à la réalité de leur territoire.

**Par ailleurs la carte de la demande en matière d'insertion constitue un argument de plaidoyer pour la mobilisation de ressources externes et de fixer des objectifs à long termes**

#### **D. Définition de l'organisation de la réalisation**

Les structures de pilotage et du suivi sont définies par la circulaire du premier ministre 02/05 qui organise la coordination des programmes d'alphabétisation et de l'éducation non formelle.

Le projet provinciale est piloté par la commission provinciale de l'éducation non formelle présidée par le gouverneur et sa mise en œuvre est coordonnée par le comité de suivi ou la cellule de mise en œuvre présidée par le délégué du MEN,

**Dans certaines province le comité de suivi est présidé par le chef de DAS, dans l'objectif d'assurer une meilleure adhésion des services sectoriel. Quant au secrétariat du projet, elle est assurée par le service de l'ENF**

## **4- Mise en œuvre du projet Local de l'ENF**

### **A. Appel à projet**

Le service fait appel à la participation au projet provincial de l'éducation non formelle. Dans cet appel d'offre il précise :1- Les zones d'intervention prioritaires, 2- les populations ciblées, 3- les programmes à appliquer, 4- les effectifs d'inscrits ciblés, 5- Le plafond de la subvention par zones d'intervention, 6- les locaux exploitables, 7- la procédure de participation et 8- les condition de sélection.

Au retrait du dossier de participation à l'offre du projet toute association reçoit un CD dans lequel on retrouve : 1- la carte de la répartition des populations ciblées, 2- les fiches scannées des enfants ciblés, 3- la carte des centres potentiels – 4- le formulaire du projet à remplir 5- les conditions de participation et de sélection et 6- une copie de l'appel d'offre.

Le chef de service est tenu d'organiser une séance d'information sur le programme de l'éducation non, le projet provincial et les résultats attendus au profit de toutes les associations actives dans le territoire de la délégation avant le lancement de l'appel d'offre pour la présentation du projet des orientations et la réponse aux questions des futurs opérateurs de l'ENF

## **B. Prospections**

Sur la base des informations communiquées Les associations actives dans le territoire sont appelés à faire des prospections au niveau des zones ciblées afin de :

- Approcher la population ciblée
- Inscrire les futurs apprenants
- Constituer les classes
- Identifier les futurs animateurs
- Localisation de futures salles de cours.

Les prospections terminées, les associations élaborent leur projet ENF, conformément au formulaire du projet faisant partie du dossier de candidature.

## **C. sélection des projets**

La sélection des projets est faite par le comité d'éligibilité qui est généralement constitué par le chef de service ENF et le chef de DAS, (représentant de la province) et présidé par le délégué.

Pour assurer une meilleure parité entre projets des associations, il serait plus judicieux de joindre au comité un représentant de la société civile (ONG non soumissionnaire) et des représentants d'autres acteurs institutionnels.

## **D. Ouverture des classes**

Bien que la rentrée est prévue le 13 octobre de chaque année, il serait opportun de commencer les cours au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre et ce pour que :

- les élèves arrivent à terminer le programme à la fin de l'année
- les associations déposent leurs rapports de démarrage au cours du mois d'octobre (accélérer les procédures de payement )

## **E. Réalisation des intégrations**

Les inscriptions des apprenants dans les différentes institutions scolaires et de la formation professionnelle sont réalisées par les associations, conformément au plan d'intégration élaboré par le comité de suivi et validé par la commission provinciale.

Toutefois, toutes les associations ne disposent pas des moyens de suivre les enfants après leur intégration, cette action serait assurée par les structures d'accueil en coordination avec les acteurs institutionnels concernées. Les associations n'interviennent que dans le cas d'un apport spécifique qui doit faire sujet d'une nouvelle convention avec le service ENF, la DAS ou autre acteur concerné.

## 5- Suivi évaluation du projet provincial

### A. Information des acteurs

La communication entre acteurs est un facteur essentiel dans la construction et la pérennisation du partenariat entre les concernés.

Certes, le service de l'éducation non formelle assure le secrétariat du projet, il est tenu de centraliser l'information et produire des rapports périodiques (trimestriels) qui présentent l'état d'avancement du projet et donne un aperçu sur les contraintes et propose des actions pour les contourner. Toutefois les autres secteurs sont appelés eux aussi de communiquer des informations sur l'avancement de leurs interventions 1- pour informer les autres acteurs 2- pour permettre au secrétariat du projet de centraliser les informations pour pouvoir établir les bilans.

### B. Réunions trimestrielles du comité du suivi

Afin d'assurer l'échange entre partenaires et pouvoir prendre les décisions convenables dans les moments opportuns, le comité de suivi (cellule de mise en œuvre) une fois par trimestre.

- 1- **La première réunion** : juste après la publication des résultats du recensement des enfants déscolarisés et on scolarisés. Afin de pouvoir respecter le calendrier de l'élaboration du partenariat avec les associations, il serait plus opportun de tenir cette réunion fin avril. Ainsi la réunion de la commission provinciale qui valide le plan d'action annuel la première moitié de mai. Ceci implique la réalisation du recensement dans une période antérieure, soit le faire avancer à fin mars, début avril.
- 2- **La seconde réunion** : en juillet après la réunion du comité d'éligibilité, son but et l'ajustement du plan opérationnel annuel en fonction des résultats de sélection des projets. Elle est aussi la réunion de présentation du bilan annuel, en d'autre termes la présentation des résultats des classes ENF, les intégrations réalisées et les résultats des apprenants intégrés au début de l'année scolaire.
- 3- **La troisième réunion** : la première semaine d'octobre pour préparer la rentrée des classes de l'éducation non formelle et faire le bilan des intégrations effectives des écoles formelles et centres de la formation professionnelle par les apprenants qui ont terminé le cycle ENF.
- 4- la quatrième réunion : en janvier pour établir la carte prévisionnelle des intégrations et faire le bilan du premier trimestre des cours ENF.

## 6- Actualisation du projet provincial

Les différentes réunions du comité de suivi constituent des moments d'analyse des bilans, elles permettent d'apprécier l'état des lieux et prendre les décisions d'ajustement. Ainsi l'actualisation des objectifs et méthodes d'interventions est effectué à deux moments :

- 1- Après la réalisation du recensement annuel des enfants non scolarisés et déscolarisés
- 2- Après établissement des bilans annuels des cours de l'éducation non formelle, des intégrations et des résultats des apprenants intégrés.

## Chronogramme du projet provincial de l'éducation non formelle

Activités	avril	Mai	juin	juillet	Août	septem	Octobre	Novem	décem	Janvier	Février	Mars	Responsables
Recensement													Service ENF
Cartes de besoins en ENF et structure d'accueil													Service ENF
Elaboration du projet provincial	Fin avril												Comité de suivi / première réunion
Validation du projet provincial		1 <sup>ère</sup> quinzaine											Commission provinciale
Appel à projets		2 <sup>ème</sup> quinzaine											Service ENF
Prospections et Elaboration de projets		Mai /juin											Associations
Sélection de projet			Fin juin										Comité d'éligibilité
Intégration des élèves qui ont terminé le cursus													Associations / acteurs concernés
Bilan de l'année													Service ENF ( Directeurs des écoles et acteurs )
Plan d'action annuel													Comité de suivi / seconde réunion



[Tapez le titre du document]

[Sélectionnez la date]

<b>Ouverture des classes</b>						2 <sup>ème</sup> quinzaine								<b>Associations</b>
<b>Elaboration des bilans des intégrations effectives</b>						Dernière semaine								<b>Service planif/ MEN Les acteurs de la FP</b>
<b>Bilan de l'année précédente</b>							Première semaine							<b>Comité de suivi / troisième réunion</b>
<b>Préparation de la rentrée</b>														
<b>Identification des besoins en intégrations</b>														<b>Associations</b>
<b>Elaboration des cartes d'intégration</b>														
<b>Recensement de l'année suivante</b>														<b>Comité de suivi / quatrième réunion</b>

# LES ANNEXES

## Modèles de cartes

